

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 3 juin 2008

Date 03/06/2008	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 1/07/08
-----------------	-------------------	----------------	------------------------------------

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Documents relatifs aux dossiers présentés en séance pour avis (3 DOCOB)

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporamas relatifs aux sites Natura 2000 examinés
- Note sur les critères de sélection d'espèces protégées (projet)

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Compte rendu des groupes de travail du 26 mai 2008 (matin et après-midi)
- Avis N° 2008 – 7, N° 2008-8, N°2008-9

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Programme NATURA 2000
 - ✓ Pour avis : Document d'objectifs du site « CAP TAILLAT - CAP LARDIER - CAP CAMARAT » (FR9301624)
 - ✓ Pour avis : Document d'objectifs du site « Massif des Maures » (FR9301622)
 - ✓ Pour avis : Document d'objectifs du site « Verdon » (FR9301615, FR9301616, FR9312022)
 - ✓ Point sur les désignations de zones Natura 2000 en mer
- Révision de la liste régionale des espèces végétales protégées : critères de sélection

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BACHIMON P.
M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
Mme BERNARD-LAURENT A.
M. CHEYLAN G.
M. COROT D.
M. FRANCOUR P.
M. GRILLAS P.
M. MAUREL N.

M. MEDAIL F.
M. MOUTTE P.
M. NAPOLEONE CI.
M. ROUSSET CI.
M. TARDIEU CI.
M. VERLAQUE M.

Membres du CSRPN non présents :

M. ALZIAR G. (excusé)
M. CHAPPAZ R.
Mme CLAEYS-MEKDADE C. (excusée)
M. DUMONT B. (excusé)
M. COSSON E. (excusé)

M. MAGNIN F.
M. ORSINI P. (excusé)
M. QUEZEL P. (excusé)
M. VIDAL E. (excusé)

Également présents (selon les dossiers):

DIREN : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M.; Mlle RAQUET V.; M. SALLES J.M;
DDAF 83 : M. NOUALS D.
DDAF : M. JOANELLE P.
ONF : M. GOURC J.; M. GUICHETEAU D.; Mlle GAILLARD A.L.
PNR Verdon : M. CHAVY D.; Mlle FERMENT A.
SIVOM Observatoire littoral des Maures : M. MORIN J.P.; M. SYLLA G.
CBN méditerranéen : M. MICHAUD .
CBN alpin : M. VAN ES J.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 22 avril 2008 est adopté sans modification.

2. Document d'objectifs (Tome 1) du site « LA PLAINE ET LE MASSIF DES MAURES », partie massif (FR9301622)

Opérateur : ONF 83

Rapporteurs scientifiques : Marcel BARBERO (flore et habitats) et Philippe ORSINI (faune)

Présentation du site à l'aide d'un diaporama rappelant les principaux résultats des diagnostics biologique et socio-économique, puis développant les enjeux et objectifs de conservation du site.

M. BARBERO présente les principales conclusions du groupe de travail « zone méditerranée » tenu le 26 mai 2008 (cf. compte-rendu correspondant).

Remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Dans la phrase « crise par érosion des effectifs de chasseurs », remplacer les mots « crise par érosion » par le mot « diminution ».
- Un des problèmes majeurs qui doit être souligné pour ce site est celui de la gestion de l'eau. Dans un contexte de raréfaction de cette ressource, les besoins en eau sont de plus en plus marqués, notamment du fait des golfs (existants et en projet) qui, outre l'arrosage des greens, génèrent une urbanisation donc une augmentation des besoins en eau. Le retour d'expérience montre un gros impact des golfs sur la biodiversité locale (« espaces invasifs » : emprise sur des habitats remarquables, fertilisation ayant des conséquences sur les communautés végétales alentour, banalisation de la flore, mesures compensatoires non appliquées...). Pour réduire la consommation d'eau, certains golfs en Angleterre utilisent des pelouses synthétiques, mais qui nécessitent tout de même un minimum d'arrosage. Une approche trop manichéenne doit être évitée car, dans certains cas, des points positifs peuvent être relevés. Marcel BARBERO se propose de rédiger une note sur cette problématique importante dans le département du Var.
- Le changement climatique aura un impact relativement faible sur les ruisselets temporaires. La fermeture des milieux (par diminution du pastoralisme) constitue une problématique beaucoup plus importante et dommageable sur les habitats et espèces du site.
- Le besoin d'améliorer les connaissances scientifiques et la révision du périmètre peuvent être affichés comme des objectifs. Malgré sa vaste superficie, le périmètre actuel devrait être réactualisé pour, d'une part intégrer de nouveaux secteurs biologiquement riches (stations importantes de Tortue d'Hermann, fonds de vallons non pris en compte en 1998 pour des raisons politiques) et, d'autre part, retirer quelques secteurs marginaux aujourd'hui très urbanisés. A débattre en COPIL (notamment le maintien ou non des habitats littoraux sur le secteur de Saint Aygulf).
- Insectes : mieux valoriser la richesse entomologique du site, notamment les quelques espèces patrimoniales à fort enjeu sur le site (Tomares ballus, Rhacocleis poneli, Rhacocleis germanica...).
- Mentionner le rôle important des oiseaux et des micro-mammifères pour la dispersion des graines.
- Tortue d'Hermann : attention au vocabulaire « site non adapté pour l'espèce » semble être un jugement, contradictoire avec « enjeu prioritaire du DOCOB », alors que c'est le périmètre du site qui n'est pas adapté pour la préservation de l'espèce et qui mériterait d'être modifié.

En conclusion, M. BARBERO félicite l'opérateur pour la qualité de son travail et de sa présentation.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 7 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les rapporteurs scientifiques sont chargés de la validation du document finalisé.

3. Document d'objectifs (Tome 1) du site « CAP TAILLAT - CAP LARDIER - CAP CAMARAT » (FR9301624)

Opérateur : SIVOM du littoral des Maures

Rapporteurs scientifiques : Frédéric MEDAIL (terre) et Patrice FRANCOUR (mer)

Présentation du site à l'aide d'un diaporama rappelant les principaux résultats des diagnostics biologique et socio-économique, puis développant les enjeux et objectifs de conservation du site. Les rapporteurs scientifiques présentent leurs observations ainsi que les principales conclusions du groupe de travail « zone littorale » tenu le 26 mai 2008 (cf. compte-rendu correspondant).

Remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Cartographie de l'habitat coralligène : la cartographie du DOCOB montre une présence ponctuelle et disséminée de cet habitat (par petites taches). Or, une cartographie antérieure réalisée par SAFEGE-CETTIS montrait une répartition beaucoup plus vaste : à vérifier, sachant que le coralligène ne constitue qu'un des faciès de l'habitat UE-1170.
- Il manque l'habitat marin UE-1140 (replats boueux ou sableux exondés à marée basse). Cet habitat correspond à la haute plage. Il est menacé lorsque le nettoyage est fait avec de gros engins mécaniques. Les préconisations de gestion peuvent inciter à poursuivre un nettoyage manuel, moins dommageable, tel que pratiqué actuellement par le Conservatoire du Littoral.
- Quand une espèce a changé de nom latin, mettre l'ancien nom figurant dans la réglementation ET le nouveau nom scientifique.
- *Patella ferruginea* : confirmer si cette espèce est absente ou potentiellement présente.
- Ce site est soumis à une forte fréquentation touristique (600 000 passages par an). Certains secteurs subissent un fort piétinement, induisant un dépérissement de la végétation et une rupture de la dynamique de régénération. Attention à l'aménagement de sentiers pour canaliser la fréquentation, qui peuvent renforcer l'attractivité du site et donc augmenter la fréquentation touristique. Rappeler dans le DOCOB les réglementations existantes (loi littoral + site classé), relative aux sentiers et parkings (aménagement, sécurisation). Envisager également une information auprès de la CDNPS pour la sensibiliser à la vulnérabilité de ces espaces.
- Faire apparaître dans le DOCOB le manque de connaissances sur la capacité de charge (= seuil évolutif) des milieux, du à un déficit en France de moyens de recherche consacrés à cette problématique. Dans le domaine marin, certains scientifiques préconisent une mise en défens temporelle (1 à quelques années, selon la vitesse de régénération), avec un système de rotation entre différents secteurs. Cette méthode peut par exemple être appliquée à des spots de plongée sous-marine.
- Herbier de posidonies : une donnée importante semble manquer, celle de la densité de la matte, qui permettrait d'établir une carte de sensibilité des herbiers, à croiser avec la carte des pressions anthropiques pour déterminer les secteurs d'intervention prioritaires.
- Un suivi de l'activité de pêche amateur (pour laquelle peu de données existent à ce jour) serait à réaliser, dans la mesure du possible.
- Le site accueille des compétitions de chasse sous-marine. Dans les espaces à vocation environnementale, cette activité devrait être bien encadrée et si possible évitée, pour des raisons éthiques.
- Au droit des terrains littoraux acquis par le conservatoire du littoral, des possibilités de régulation des mouillages semblent exister et doivent être prises en compte.
- La hiérarchisation des enjeux de conservation n'est pas satisfaisante et doit être revue en profondeur :
 - o Ruisseaux : habitat marginal, donc enjeu faible
 - o Pin d'Alep, Pin maritime : enjeu plus faible que Pin Pignon
 - o Communautés halo-littorales : enjeu fort voire très fort (véritable singularité du site)
 - o Sables fin de haut niveau : enjeu fort (et non faible) car sont très piétinés
 - o Tortue caouanne, grand dauphin : enjeu faible (et non fort) car site marginal pour ces deux espèces marines (vaste domaine vital)

En conclusion, M. BARBERO félicite l'opérateur pour la qualité de son travail et de sa présentation.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 8 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les rapporteurs scientifiques sont chargés de la validation du document finalisé (notamment la hiérarchisation des enjeux).

4. Document d'objectifs (Tome 1) des sites « VERDON » (FR9301615, FR9301616, FR9312022)

Opérateur : PNR Verdon

Rapporteurs scientifiques : Paul MOUTTE (flore et habitats) et Claude TARDIEU (faune)

Présentation du site à l'aide d'un diaporama rappelant les principaux résultats des diagnostics biologique et socio-économique, puis développant les enjeux et objectifs de conservation du site.

Les rapporteurs scientifiques présentent leurs observations ainsi que les principales conclusions du groupe de travail « zone méditerranée » tenu le 26 mai 2008 (cf. compte-rendu correspondant).

Remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Le document présenté n'est pas assez abouti. De nombreux points sont à renforcer, notamment pour le document du grand canyon.
- Apporter quelques précisions sur le statut de la doradille dans les basses gorges (disparue ? encore potentielle ? anciennes stations connues ?).
- Confusion entre aulne glutineux et aulne blanc.
- Attention à la mise en forme des cartographies : souvent illisibles, manque échelle...
- Le caractère vertical d'une grande partie du site aurait mérité une méthodologie de cartographie plus adaptée comme cela a été fait sur d'autres sites (ex : Ste Victoire).
- Des cartes de synthèse doivent être élaborées pour mieux appréhender les secteurs où la cohabitation entre homme et nature pose problème (croisement entre diagnostics biologique et socio-économique).
- Manque les références bibliographiques => à ajouter
- Papillon Isabelle : cette espèce remarquable aurait été observée à La Palud. Donnée à confirmer par l'opérateur.
- Autres espèces patrimoniales : le site abrite diverses espèces patrimoniales non N2000 (criquet hérisson, Saga pedo, psammodrome...) qui ne sont pas assez valorisées dans le texte. Le DOCOB doit permettre un porté à connaissance sur ces espèces, sous forme synthétique (liste commentée). L'ensemble des espèces patrimoniales doivent également être listées en annexe.
- Le loup est présent en bordure du site, donc constitue une problématique actuelle. Préciser quelles proies (hormis moutons) conviendraient à cette espèce sur le site.
- Loup, lynx : faire un commentaire sur la situation de ces espèces (espèces globalement très menacées, mais en voie d'expansion suite à la remontée biologique, etc.).
- Oiseaux : les objectifs formulés sont trop généraux. Il doivent être plus précis et concrets. Les réels enjeux sont difficiles à appréhender.
- Les objectifs de conservation doivent être affinés par rapport aux priorités du site, et hiérarchisés.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 9 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les rapporteurs scientifiques sont chargés de la validation du document finalisé.

5. Point sur les désignations de zones Natura 2000 en mer

A ce jour, tous les dossiers de transmission sont bouclés, et tous (sauf 1) sont signés par les préfets et prêts à être envoyés au ministère. Dès la 1ère circulaire aux préfets du 19 avril 2007, dans le contexte d'urgence imposé par le ministère, une concertation a été conduite entre scientifiques, services de l'Etat et acteurs locaux, avec les principales étapes suivantes :

- printemps 2007 : réunion d'un pool de scientifiques le 19 avril en vue d'un pré-zonage des "secteurs" avec divers experts marins suivi d'échanges notamment entre AAMP, MNHN, scientifiques locaux et DIREN.

- été 2007 : concertation avec les services de l'Etat => nouveaux projets de zonages successifs.

Comme le préconisaient les instructions d'alors, reprises ultérieurement dans la circulaire du 20 novembre 2007, "En ce qui concerne la forme des sites, on recherchera autant que possible la simplicité, en privilégiant les limites de sites basées sur des lignes droites ou des polygones", nous avons choisi des tracés simples et géométriques.

- automne 2007 : divers autres échanges et ajustements ;

- décembre 2007 : lancement des consultations par les préfets ;

- début 2008 : réunions de concertation locale ;

- mars –avril 2008 : bilan des consultations => apport de quelques modifications sur la base d'arguments scientifiques présentés par les collectivités lors de la consultation.

Remarque : ne disposant pas des fonds SHOM en temps voulu, nous avons dû "bricoler" et travailler sur des fonds cartographiques inadaptés, d'où quelques légers décalages, observés notamment aux abords de Monaco.

Il résulte bien évidemment de tout cela, soit l'inclusion à la marge de secteurs sans grand intérêt, soit la non prise en compte de la totalité des espaces où seraient présents les habitats ou espèces concernés.

Les périmètres résultent donc d'une longue démarche, bien que conduite en un temps record, et dans un contexte global difficile :

- période électorale;

- circulaire attendue pour avril 2007 mais finalement sortie fin novembre;

- idem pour les données scientifiques nationales annoncées pour juin 2007 mais qui nous sont parvenues avec plusieurs mois de retard (par ex : la synthèse carto des herbiers de posidonies, reçue en mars 2008 seulement et sous forme de cartes départementales peu détaillées) ;

- fort déficit de connaissance, inhérent au milieu marin, et qui ne sera hélas pas comblé à court terme;

Dans un tel contexte, notre stratégie en PACA est d'avancer et de réajuster au fil du temps en fonction de l'évolution des connaissances, notamment à l'issue des DOCOB.

6. Révision de la liste régionale des espèces végétales protégées : critères de sélection

Le CSRPN avait précédemment acté le principe de révision de la liste régionale des espèces végétales protégées, pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des outils de traitement, et ce, dans le but d'une meilleure adéquation avec les enjeux réels de conservation. F. Medail confirme l'actualité de ce besoin ainsi que celui de disposer d'une liste rouge à jour : au niveau national, le CNPN réfléchit sur le choix des espèces devant faire l'objet d'un plan de conservation ; seules deux espèces de Corse ont le critère « CR – en danger critique d'extinction ». Le principe d'approche semi-quantitative (application de critères croisée au dire d'expert) est jugée pertinente. Il faut trouver l'équilibre entre une proposition qui pourrait être perçue comme un recul de la volonté de protection et une liste difficile à appliquer (nombreuses espèces et/ou difficultés d'identification).

H. Michaud (CBNMP) et J. Van Es (CBNA) présentent les critères de sélection qui pourraient être appliqués à la liste des espèces végétales connues de la région.

Suite aux échanges, le CSRPN demande la reprise des critères suivants :

- date de dernière observation : à supprimer ; on retrouve régulièrement des espèces non vues depuis longtemps
- niveau de précision taxonomique : conserver le niveau sub-spécifique
- espèces des milieux cultivés : les habitats liés à la rudéralité abritent les contingents d'espèces les plus menacées
- critère phylogénétique : pertinence discutable

Tous les arguments sont recevables. Dans le même temps il faut éviter les situations ambiguës. Sur l'ensemble de ces points, il est demandé aux CBN de préparer le débat en fournissant : la liste des taxons insuffisamment documentés ; la liste des taxons non revus ; la liste des positions systématiques ambiguës ; la liste des espèces de friche. Par ailleurs l'application des critères croisés est à affiner en fonction des résultats. Les CBN sont chargés de faire des simulations pour tester différents niveaux de curseur.

Une réunion des botanistes sera programmée à la rentrée de septembre (couplée si possible avec une réunion du groupe « espèces »). La DIREN en assurera le secrétariat.

La prochaine réunion plénière du CSRPN est fixée le mardi 1 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 h 30

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2008 - 7

Date : 03/06/2008	Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site « LA PLAINE ET LE MASSIF DES MAURES », partie massif (FR9301622) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 03 juin 2008, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par l'ONF 83, opérateur du site.

Rapporteurs scientifiques CSRPN : Marcel BARBERO et Philippe ORSINI.

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 26/05/2008 qui a fait l'objet d'un compte-rendu. Le Conseil prend acte de ces informations.

Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont consignées dans le compte rendu de la réunion plénière du 03/06/2008, auquel est annexé le compte-rendu du groupe de travail du 26/05/2008. Ces documents sont disponibles sur l'espace extranet CSRPN du site internet de la DIREN.

Avis N° 2008- 7 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les rapporteurs scientifiques sont chargés de la validation du document finalisé.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2008 - 8

Date : 03/06/2008	Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site « CAP TAILLAT - CAP LARDIER - CAP CAMARAT » (FR9301624) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 03 juin 2008, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le SIVOM du littoral des Maures, opérateur du site.

Rapporteurs scientifiques CSRPN : Frédéric MEDAIL et Patrice FRANCOUR.

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 26/05/2008 qui a fait l'objet d'un compte-rendu. Le Conseil prend acte de ces informations.

Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont consignées dans le compte rendu de la réunion plénière du 03/06/2008, auquel est annexé le compte-rendu du groupe de travail du 26/05/2008. Ces documents sont disponibles sur l'espace extranet CSRPN du site internet de la DIREN.

Avis N° 2008- 8 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les rapporteurs scientifiques sont chargés de la validation du document finalisé (notamment la hiérarchisation des enjeux).

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2008 - 9

Date : 03/06/2008	Objet : Document d'objectifs (Tome 1) des sites « VERDON » (FR9301615, FR9301616, FR9312022) au titre de la Directive Habitats et de la directive Oiseaux	Vote : unanimité
----------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 03 juin 2008, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le PNR Verdon, opérateur du site.

Rapporteurs scientifiques CSRPN : Paul MOUTTE et Claude TARDIEU.

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 26/05/2008 qui a fait l'objet d'un compte-rendu. Le Conseil prend acte de ces informations.

Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont consignées dans le compte rendu de la réunion plénière du 03/06/2008, auquel est annexé le compte-rendu du groupe de travail du 26/05/2008. Ces documents sont disponibles sur l'espace extranet CSRPN du site internet de la DIREN.

Avis N° 2008- 9 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les rapporteurs scientifiques sont chargés de la validation du document finalisé.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé